



Professions réglementées

Responsabilité Civile Générale
et Professionnelle

MS  **Amlin**

L'exercice de certaines professions réglementées est soumis à de fortes contraintes, dont l'obligation de souscrire une assurance de RC professionnelle.

Depuis plus de 20 ans, nos souscripteurs s'engagent à mettre au service de nos partenaires courtiers et assurés, non seulement leurs compétences techniques, mais également leur réactivité dans la mesure où ces professionnels attendent des réponses aux délais toujours plus courts pour la bonne marche de leur activité.

Capacité : 30 M€

Nos atouts

- **Souplesse de notre offre**
Possibilité de garantir des activités exercées en complément des professions ciblées en première ligne (conseil, audit...)
- **Aide et conseil à la souscription**
- **Une autonomie locale**
Tant en souscription qu'en indemnisation.
- **Déclaration annuelle des données assurantielles à l'ORIAS**

Notre Offre

Nous proposons un contrat unique permettant de couvrir l'ensemble des activités mentionnées ci-après.

Cibles

En première ligne :

- Courtiers d'assurance et autres intermédiaires d'assurance
- IOBSP, démarcheurs bancaires et financiers
- Agents immobiliers
- Conseillers en investissements financiers

En excess :

L'ensemble des professions ci-dessus ainsi que certaines professions libérales et offices ministériels tels que les avocats, les notaires, les huissiers...

Garanties

Nous garantissons les conséquences pécuniaires suite à la mise en cause de la responsabilité civile professionnelle que peuvent encourir ces professions réglementées mais également les frais exposés pour la défense civile à la suite d'une réclamation amiable ou judiciaire.

Garanties optionnelles :

- Garantie Financière
- RC exploitation
- Pertes de documents ou de supports d'informations confiés
- Détournement de fonds

Étude de risque

L'étude du risque s'effectue sur la base de notre questionnaire d'assurance dédié (téléchargeable sur notre site) complété selon les activités exercées et/ou sur note de présentation reprenant les éléments indispensables à l'étude.

Pourquoi choisir MS Amlin

Proximité

- Nos partenaires sont en contact direct avec un souscripteur identifié.
- Notre structure à taille humaine et notre autonomie locale nous permettent des prises de décisions rapides.
- Nous développons un partenariat dynamique et pérenne, basé sur l'écoute, la confiance et notre présence en régions.

Expertise

- Nos souscripteurs sont expérimentés et spécialisés dans leurs domaines, avec plus de 10 ans d'expérience en moyenne.
- Nos équipes sont régulièrement formées aux dernières tendances de risques et aux nouvelles réglementations.
- Passionnées par leur métier, nos collaborateurs font preuve d'un niveau d'exigence et d'engagement très élevés.

Sur-mesure

- Nous développons une approche personnalisée pour garantir un niveau de protection adapté à chaque entreprise.
- Les analyses de risques sont effectuées au cas par cas.
- Notre service ingénierie-prévention adapte son offre de prévention au profil des entreprises assurées.

Pour toutes informations, veuillez contacter :



Sylvie Laprée

Souscriptrice - Responsable Technique

+33 (0)1 44 70 49 62 / +33 (0)6 76 70 28 56

sylvie.lapree@msamlin.com

MS Amlin

Succursale France

58 bis rue La Boétie 75008 Paris

+33 (0)1 44 70 71 00

www.msamlin.com/france